

Compte-rendu

Réunion du Comité Directeur – 07/05/2020 – en visioconférence

<p>Date de la réunion <b>07/05/2020</b></p> <p>Nature de la réunion</p> <hr/> <p><b>Comité directeur CAF Montbrison</b></p>	<p><b>Participants</b> : Pascal Masset, Rémy Morel, Julien Grange, Michel Fournial, Bernadette Fournial, Manon Defour, Jean Luc Masset, Bruno Filleux, Pascal Surieux, Gilles Descours, Pascal Poulard, Francycyk Gauthier,</p> <p><b>Excusés</b> : Jean Kemlin, Marion Dubreuck, Estelle Pallay, Mélanie Obrier</p>	
POINTS TRAITÉS		DÉCISIONS
<p><b>1. Point sur la situation actuelle</b></p> <p>a. Informations fédérales</p> <p>b. Reprise des activités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions d'accès</li> </ul> <p>Il ressort que seules les activités n'ayant pas de contact sont à privilégier. Les activités, alpinisme et escalade, sont pour l'instant à proscrire du fait des contacts nécessaires à cette activité. Mais ces activités peuvent se pratiquer en duo avec sa conjointe ou conjoint ; vu qu'ils sont restés ensemble 55 jours confinés.</p> <p>Francycyk propose l'activité slack, il explique que cette activité respecte la distanciation nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règle à mettre en place sont les suivantes :</li> </ul> <p>Un groupe de 10 personnes maximum avec une distanciation de 10 mètres est nécessaire. Ceci ne doit pas empêcher ou freiner l'envie d'organiser des sorties indiquées ci-dessus. Les sorties, dans tous les cas, sont validées par la Commission Sortie qui est composée de P Poulard, Rémy Morel et Bruno Filleux</p> <p>c. Annulation des sorties des écoles</p> <p>Toutes les sorties jeunesse sont annulées jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Pour les réservations suivant la situation actuelle liée au Covid 19 relève de la force majeure. Si les réservations ont été faites avant les annonces de confinement. Elles doivent être remboursées.</p> <p><u>Pour information</u> : la sortie du 13 et 14 juin concernant le groupe moyen, les chèques ne sont pas encaissés.</p>		<p><b>Voir information annexée au présent Compte Rendu</b></p> <p><b>Vélo de route, VTT, Randonnée et Slack peuvent être organisées dans le cadre de sortie collective du CAF</b></p> <p><b>Les règles sont les mêmes que celles de la vie courante actuelle</b></p> <p><b>Pour la réservation au Col des Supeyres et l'autocariste 2TMC, il sera demandé un Avoir sur de prochaines sorties.</b></p>

## **2. Vie du club :**

- a. Assemblée générale : Confirmation de la salle Pierre Boulez  
Voir CR du Mois d'avril

- b. Encadrement de la saison prochaine  
Plusieurs noms sont cités pour encadrer la nouvelle saison. La réunion prévue au mois de juin servira à comptabiliser les entrants et les sortants.  
Pour info, toutes les bonnes volontés sont les bienvenus pour aider nos encadrants.

## **3. Tour de table :**

R.A.S

**La séance est levée à 21 h30.**

**Prochaine réunion : 05/06/2020 du comité directeur  
et le 12/06/2020 de la Commission encadrement**

**La date du 6/11/2020 est  
retenue. Rendez-vous à la  
salle Pierre Boulez**

**Une prochaine réunion  
spéciale sera organisée  
courant juin**

Le Président

Le 10 mai 2020

Destinataires : Présidentes présidents de clubs et comités territoriaux,  
Responsables de commissions fédérales (statutaires et facultatives), de comités fédéraux

Copie : Membres du comité directeur fédéral,  
Salariés fédéraux et cadres techniques sportifs, agents de développement

**Objet : Informations « partielles » pour la reprise très progressive des activités**

Chères amies, chers amis,

Depuis le précédent courrier du 8 avril, nous avons poursuivi les échanges et réunions avec l'ensemble des acteurs du monde de la montagne, afin de réfléchir aux réponses les plus adaptées à cette crise sanitaire et de préparer le mieux possible la suite, la sortie du confinement mais également la saison estivale.

J'ai eu des entretiens et participé à de nombreuses conférences téléphoniques avec les syndicats professionnels (échanges quotidiens avec le président du SNGM), les préfets de Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, de nombreux élus, députés, maires, conseillers départementaux, régionaux, les services de secours, etc.

Au-delà de la gestion de cette crise et de ses conséquences, notre fédération est restée mobilisée, chacun à son poste : dans les clubs, les comités, les commissions et groupes de travail mais également les services (salariés, cadres techniques), l'équipe de direction et le comité directeur. Merci à tous !

Nous avons travaillé à différents scénarios sur les conséquences financières de cette crise pour notre fédération. Pour résumer nos simulations, avec des hypothèses très défavorables (pas de nuitées en 2020 et diminution de 20% des licences et des nuitées en 2021 par rapport à 2019), nous pouvons rester debout sans restructuration à condition de diminuer les frais de fonctionnement et d'entretien prévus pour nos hébergements (pour 2020 réduction de 2 millions à 700000 euros) et de réduire très fortement nos investissements (pour 2020 de 4 à 1,5 millions). Nous avons organisé une réunion avec tous les clubs et comités gestionnaires afin de se mettre en ordre de marche sur ces scénarios.

Nous avons travaillé avec les Parcs nationaux de la Vanoise, du Mercantour, des Pyrénées, la STD et la Compagnie des guides de Chamonix afin de rédiger un courrier commun, joint à ce courrier, rappelant que les refuges sont des outils indispensables pour la sécurité et la pratique de la montagne et précisant notre volonté d'en ouvrir certains cet été selon des protocoles à construire ensemble.

J'ai soutenu ce courrier auprès du Conseil national de la montagne (où je siége à la commission permanente au titre de représentant des propriétaires de refuges). J'ai également présenté, à sa demande, notre démarche et notre vision à Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire. Elle est maintenant chargée de coordonner cette question pour le gouvernement et suite à nos échanges, elle a demandé à Louis Laugier, Préfet de Savoie, d'être le coordonnateur national de la réouverture des refuges. Une très grande avancée pour nous, pour les refuges et donc tous les pratiquants (voir article lien dans le mail).

Nous sommes en relation également avec les gardiens. J'ai participé à une conférence téléphonique avec le Syndicat national et les associations territoriales.

Nous attendons un cadrage national après des réunions qui auront lieu cette semaine sous la responsabilité du préfet coordonnateur. Un courrier complémentaire est en cours de rédaction pour toutes les entités gestionnaires.

Les activités sportives individuelles peuvent reprendre à partir du lundi 11 mai, nous vous l'avons indiqué mardi dernier par un communiqué que vous pouvez diffuser (joint à ce courrier). Néanmoins nous sommes toujours en attente des consignes du Ministère et donc nous ne connaissons ni la liste de activités autorisées, ni les conditions.

Jeudi dernier lors d'une conférence téléphonique avec la Ministre et tous les présidents de fédération, seules les règles classiques de distanciation, avec moins de 10 personnes, ont été précisées. Attention : beaucoup de fédérations ont décidé de communiquer alors qu'aucune instruction claire n'existe à ce jour ! Si l'on peut facilement imaginer que la randonnée sera permise, cela est nettement moins sûr pour les activités à corde !

La reprise des activités associatives est également possible dans les mêmes conditions (l'encadrement étant compris parmi les 10 personnes). Les activités en salle sont proscrites ainsi que celles nécessitant des déplacements supérieurs à 100 km. Les éventuelles réunions doivent se limiter au strict nécessaire, dans le respect des règles de distanciation physique.

Des recommandations pour la pratique individuelle de chaque activité ont été élaborées par la Coordination montagne (FFCAM, FFME, SNGM, UCPA, SNMSF, ENSM) annexées au présent courrier. Nous travaillons à des règles d'encadrement, communes aux professionnels et aux bénévoles. Certains ont déjà diffusé des directives mais sans le cadrage du ministère cela peut amener à brouiller les cartes.

Nous souhaitons que la reprise des activités se fasse de façon progressive, raisonnée et raisonnable. Au delà de ces préconisations, nous demandons à l'ensemble des clubs de rappeler à leurs adhérents les consignes de prudence : l'appréciation de leurs capacités – qui ont pu être affectées par la maladie et l'absence d'exercice – et le choix des sorties doit plus que jamais en tenir compte.

A ce jour, et en l'absence de directive nationale, nous vous recommandons pour le moment de limiter vos activités associatives à la randonnée pédestre. Des informations et recommandations complémentaires seront diffusées dès que nous aurons les éléments. Un document sur tous les sujets, organisation, écoles, déplacements, formations... est en cours de finalisation mais nous préférons là aussi attendre les directives ministérielles. Pour les déplacements le plus simple est de donner rendez-vous sur le lieu de pratique, chacun devant se conformer aux règles gouvernementales.

Enfin très important, nous demandons à tous de ne pratiquer que des activités à la journée (c'est d'ailleurs précisé dans certains arrêtés préfectoraux). Ce n'est pas le moment d'aller dans les refuges non gardés donc avec un espace très limité. Pour votre information, beaucoup de nos refuges ont été fortement dégradés par des actes d'incivilités pendant le confinement, malgré les contrôles.

Faisons en sorte que la reprise des activités se passe dans les meilleures conditions et ne soit pas synonyme d'accidents ou de débordements inacceptables. Le virus est toujours là, les services de santé sont toujours sous tension et nous devons en tenir compte. Les maitres- mots sont progressivité, adaptabilité et humilité. Il serait catastrophique de vivre un reconfinement et encore plus catastrophique que la pratique sportive en soit à la cause. A chacun d'être mesuré dans sa pratique avec le sens des responsabilités et ainsi de s'engager pour la sécurité et la sécurité sanitaire de tous.

Les élus du comité directeur et l'ensemble des services fédéraux sont à votre écoute.

Merci de votre implication et de votre dévouement. Bon retour progressif à la montagne.  
Prenez soin de vous. Prenons aussi soin d'elle.

Amitiés  
Nicolas RAYNAUD, Président



Le 06 mai 2020,

## COVID 19 – Activités de montagne sortie de confinement

Ski de randonnée  
Randonnée en montagne  
Escalade en milieu naturel  
Alpinisme  
Via ferrata  
Canyonisme

### Recommandations de pratique

En coordination étroite et en corrélation avec les propositions transmises par la fédération française de la montagne et de l'escalade, les signataires de ces propositions sont favorables, dès la sortie du confinement, à une reprise des activités sportives en montagne, de façon progressive, responsable et dans le respect des mesures sanitaires et sécuritaires.

L'objectif est de proposer des repères à tous les pratiquants afin qu'ils adoptent des comportements responsables pour limiter la propagation du virus.

Ces recommandations de pratique pour les activités de montagne sont liées à la **sortie de confinement dû à l'épidémie de COVID-19**.

Elles doivent être lues et comprises en adéquation avec les mesures gouvernementales plus générales et avec les recommandations de pratique classiques.

Elles sont temporaires et amenées à évoluer en fonction, notamment :

- de l'évolution de la situation sanitaire ;
- des retours d'expérience individuels de tous.

### Les enjeux

- Limiter la transmission du virus.
- Limiter l'encombrement des services de secours, d'urgence et de réanimation.
- Améliorer la santé physique et psychologique de la population à la suite de la sédentarité due au confinement.
- Favoriser le redémarrage économique.

## Les recommandations de base (source : Ministère de la Santé)

Les gestes barrière recommandés actuellement :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Se distancier d'au moins un mètre de chaque autre personne autour de soi ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

## Les recommandations spécifiques aux activités de montagne

- Reprise progressive et raisonnable des activités physiques, de préférence à la journée tant que les campings, gîtes et refuges sont fermés au public.
- Plus que jamais, les pratiquants sont incités à s'engager dans des itinéraires de leur niveau et à augmenter leur marge de sécurité.
- Choisir des sites de faible affluence, éviter ceux qui sont sur-fréquentés. Ne pas hésiter à en changer si le site choisi ne permet pas de respecter la distanciation minimum entre les pratiquants.
- Adapter ses horaires afin de limiter les interactions entre pratiquants.
- Privilégier les sites de proximité accessibles en mobilité douce, individuelle et non motorisée (marche, vélo...).
- Suivre les directives gouvernementales en matière de transports lorsque les accès ne peuvent se faire qu'avec des moyens motorisés.
- Privilégier le matériel individuel. Éviter l'échange de matériel entre pratiquants.
- Compléter la trousse de premier secours avec un « kit Covid 19 » (gel ou savon, masques).
- Plus que jamais, ne laisser aucun déchet sur les sites de pratique.

## SKI DE RANDONNÉE RANDONNÉE EN MONTAGNE

### Pratique individuelle

- **Éviter les regroupements** (notamment au sommet et durant les pauses).
- Quand les regroupements ne peuvent être évités, respecter une distance d'un mètre entre les pratiquants et porter un **masque**.
- Augmenter les **distances** entre les participants (cinq mètres minimum) en cas de sortie d'entraînement intense avec forte ventilation.
- Dans le cas des sorties avec **nuits en montagne** :
  - Les nuitées en refuge non gardé sont fortement déconseillées pour raisons sanitaires ;
  - Pour les nuitées en refuge gardé, se référer aux préconisations des gestionnaires ;
  - Les nuitées en bivouac dans le respect des réglementations en vigueur restent possibles en respectant les gestes barrières essentiels (distanciation, lavage des mains...).
- Chaque pratiquant est invité à se munir d'un **masque** qui pourra être porté lors de regroupements ou croisements inévitables.

- Privilégier les **équipements et matériels** personnels.

- En cas d'utilisation de la **corde**, se reporter aux recommandations « alpinisme » et « escalade en voies de plusieurs longueurs ».

## ESCALADE

### Pratique individuelle

#### Bloc

- Privilégier la **magnésie liquide** contenant de l'alcool moins volatile que la magnésie en poudre.
- L'utilisation d'un **masque** lors des phases de parade est recommandée.
- Privilégier une utilisation individuelle des **crash-pads**.
- Recouvrir le crash-pad d'une protection (type serviette) individuelle si les crash-pads sont utilisés par plusieurs grimpeurs.
- Utiliser son **sac à magnésie** et ses ustensiles de nettoyage (brosses...) de manière strictement individuelle.
- **Se nettoyer les mains** à l'eau et au savon bio dégradable quand cela est possible, sinon au gel hydro-alcoolique, entre chaque essai dans les blocs.
- Nettoyer régulièrement son matériel individuel (crash-pads, sac à magnésie, brosses, chaussons).

#### Voies d'une longueur

- Privilégier la **magnésie liquide** contenant de l'alcool moins volatile que la magnésie en poudre.
- L'utilisation d'un **masque** lors des phases de regroupement éventuel est recommandée.
- L'utilisation de **gants** lors des phases d'assurance est recommandée.
- Utiliser ses **équipements de protection individuel** (EPI) personnels (corde, baudrier, dégaines...).
- Utiliser son **sac à magnésie** et ses ustensiles de nettoyage (brosses...) de manière strictement individuelle.
- Entre chaque voie, **se nettoyer les mains à l'eau** et au savon bio dégradable quand cela est possible, sinon au gel hydro-alcoolique.

#### Voies de plusieurs longueurs

- Privilégier les **cordées de deux** (plutôt que trois).
- Choisir une voie où il n'y a **pas d'autres cordées engagées**. Si c'est le cas, garder un espacement d'une longueur minimum entre les cordées (de façon à ce que les membres de cordées différentes ne se retrouvent jamais ensemble au même relais).
- L'utilisation d'un **masque** lors des phases de regroupement éventuel est recommandée.
- L'utilisation de **gants** lors des phases d'assurance est recommandée.
- Utiliser ses **équipements de protection individuel** (EPI) personnels (baudrier, matériel d'assurance).
- **Se nettoyer les mains** (gel hydro-alcoolique) entre chaque longueur.
- Privilégier la **magnésie liquide** contenant de l'alcool moins volatile que la magnésie en poudre.

# ALPINISME

## Pratique individuelle

- **Adapter la taille des cordées** à l'itinéraire choisi et notamment aux possibilités d'espacement.
- **Eviter les regroupements** (notamment au sommet), dans la mesure du possible.
- Quand les regroupements ne peuvent être évités, respecter une distance d'un mètre entre les pratiquants et porter un **masque**.
- Pour les **phases d'escalade** de relais à relais, se référer aux recommandations de pratique : "*escalade en voies de plusieurs longueurs*".
- Utiliser ses **équipements de protection individuel** (EPI) personnels (boudrier, matériel d'assurage).
- **Augmenter les distances** (cinq mètres minimum) en cas de forte ventilation des pratiquants liée à l'effort ou l'altitude.
- Dans le cas des sorties avec **nuits en montagne** :
  - Les nuitées en refuge non gardé sont fortement déconseillées pour raisons sanitaires ;
  - Pour les nuitées en refuge gardé, se référer aux préconisations des gestionnaires ;
  - Les nuitées en bivouac dans le respect des règlementations en vigueur restent possibles en respectant les gestes barrières essentiels (distanciation, lavage des mains...).
- Chaque pratiquant est invité à se munir d'un **masque** qui pourra être porté lors de regroupements ou croisements inévitables.
- L'utilisation des **gants** en permanence (en dehors d'éventuels passages d'escalade techniques) est recommandée.

# VIA FERRATA

## Pratique individuelle

- Privilégier les **cordées de deux** avec une distance de cinq mètres minimum entre les pratiquants.
- **Eviter les regroupements**, dans la mesure du possible.
- Quand les regroupements ne peuvent être évités, respecter une distance d'un mètre entre les pratiquants et porter un **masque**.
- Utiliser ses **équipements de protection individuel** (EPI) personnels (boudrier, longe).
- L'utilisation des **gants** en permanence est recommandée et ceux-ci doivent être nettoyés régulièrement.

## CANYONISME

- Privilégier les itinéraires aérés, « spacieux » et fluides, afin d'éviter les regroupements.
- Pratiquer en groupe restreint.
- Respecter une distanciation d'un mètre minimum entre les participants sur les chemins d'accès.
- Les pratiquants installent seuls leurs combinaisons, baudriers, et systèmes d'assurage.
- Se nettoyer régulièrement les mains à l'eau avec un savon bio dégradable.
- Bien respecter les distances de sécurité en cas de croisement de riverains, pêcheurs, baigneurs. Choisir un endroit approprié pour croiser un éventuel autre groupe.
- En milieu aquatique, pousser systématiquement la distanciation à 2 mètres minimum.
- Dans le cas de regroupement pour des consignes de sécurité, ou franchissement d'obstacles, le leader veillera à respecter les distances de sécurité.
- Dans le cas exceptionnel, où la distanciation ne peut être respectée, le port du masque ou visière, est recommandé.
- Privilégier des équipements de protection individuels (EPI) personnels et les effets personnels nécessaires à l'activité (bidon étanche, bouteille d'eau).
- Désinfecter soigneusement le matériel (EPI et autres) selon les recommandations des fabricants en cas de prêt ou de location.
- L'usage de gants pour l'utilisation du matériel reste conseillé.

### **Signataires**

Responsables des fédérations, institutions et syndicats professionnels mentionnées sur le document.

FFME ; FFCAM ; ENSA ; UCPA ; SNGM ; SNAMM ; SNAPEC